
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à quatorze heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : M. Yoann GRALL

Date de convocation : 28 novembre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Actualisation 2024 du coût d'accès des dégrillats de STEP dans l'usine de traitement mécano-biologique Trivalandes de Saint-Christophe-du-Ligneron facturé à COVED

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que depuis la mise en service de Trivalandes, les dégrillats de STEP du secteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Givrand, Saint-Hilaire-de-Riez, Saint-Gilles-Croix-de-Vie) représentant environ 110 tonnes / an sont envoyés vers le TMB de Saint-Christophe-du-Ligneron pour y être traités.

Considérant l'évolution des coûts de traitement à la suite de la notification du marché global de performance relatif à l'exploitation du site de Trivalandes.

Considérant les révisions de prix à intervenir en 2024 et l'évolution de la TGAP pour les refus de TMB

Considérant également la mise en œuvre de l'unité de fabrication de CSR sur le site de Trivalandes

Monsieur le Président propose au bureau d'actualiser le coût d'accès des dégrillats de STEP facturé à Coved.

Ce prix HT avait été établi à 150 €/T pour 2022 et 160 €/T pour 2023 ; il convient de réviser celui-ci.

Le prix applicable proposé est de 187,50 € HT/tonne soit 225.00 € TTC/tonne (TVA :20%). Ce montant sera facturé à la société Coved à partir du 1^{er} janvier 2024.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Fixer** le coût d'accès des dégrillats de STEP à 187,50 € HT/tonne à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant du coût d'accès des dégrillats de STEP à 187,50 € HT/tonne à compter du 1^{er} janvier 2024

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).